

SÉANCE ORDINAIRE

17 OCTOBRE 2017

Deux cent vingt-neuvième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 17^{ème} jour d'octobre 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire;
Madame Annie Lussier, directrice par intérim du Service des technologies de l'information;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

Absences : Messieurs les commissaires : Réjean Bessette et Stéphane Surprenant.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.10.17
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 19 septembre 2017 (document SG 17.10.17-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu et monsieur Martin Thibert, président du Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et maire de la municipalité de Saint-Sébastien : Remerciements à l'École professionnelle des Métiers pour son infaillible expertise et contribution à la réussite de

- la 76^e édition du congrès annuel de la FQM et félicitations au chef Jérôme Bossu, pour la création des menus du pique-nique gourmand et du souper gastronomique.
- 05.2.2 De monsieur Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu et monsieur Martin Thibert, président du Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et maire de la municipalité de Saint-Sébastien : Remerciements à madame Josiane Bonvouloir et monsieur Samuel-Thomas Dagenais, représentants des élèves de cuisine de l'École professionnelle des Métiers et félicitations à tous les élèves ayant participé à la constitution des menus pique-nique gourmand et du souper gastronomique dans le cadre de la 76^e édition du congrès annuel de la FQM.
 - 05.2.3 De Loisir et Sport Montérégie : Rapport annuel 2016-2017.
 - 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
 - 05.4 Appréciation du directeur général (document séance tenante).
 - 05.5 Engagement – personnel-cadre (document séance tenante DG 17.10.17-05.5).
 - 05.6 Adoption des circonscriptions électorales (document SG 17.10.17-05.6).
 - 05.7 Adoption du Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires (documents SG 17.10.17-05.7 et SG 17.10.17-05.7a).
 - 05.8 Adoption du Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif (documents SG 17.10.17-05.8 et SG 17.10.17-05.8a).
 - 05.9 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève (documents SG 17.10.17-05.9).
 - 06.1 Octroi des contrats de berlines (document SREJTS 17.10.17-06.1).
 - 07.1 Clientèle annuelle 2016-2017 (document SREAFP 17.10.17-07.1).
 - 08.1 Achats regroupés pour les contrats à commandes d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (document TI 17.10.17-08.1).
 - 08.2 Achats regroupés pour les contrats à commandes de postes informatiques, de moniteurs neufs et d'autres équipements et accessoires (document TI 17.10.17-08.2).
 - 09.1 Engagements (document RH 17.10.17-09.1).
 - 10.1 Acceptation des états financiers 2016-2017 (documents RF 17.10.17-10.1).
 - 10.2 État des taxes scolaires dues au 30 septembre 2017 (document RF 17.10.17-10.2).
 - 10.3 Sommaire de l'effectif scolaire au 30 septembre 2017 (document RF 17.10.17-10.3).
 - 11.1.1 Déneigement et déglçage pour certains établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document RM 17.10.17-11.1.1).
 - 12 - Remerciements et félicitations.
 - 13- Autres sujets.
 - 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En lien avec les orientations 1 et 2 du Plan stratégique de la Commission scolaire – Augmenter les taux de réussite et de persévérance de tous les élèves - Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves, madame Geneviève St-Onge, conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire, présente le déploiement de la technopédagogie dans nos écoles.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Dominic Gibeau, président du conseil d'établissement de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, manifeste ses inquiétudes et ses préoccupations face au retrait de l'activité d'improvisation « La Pantoufflerie ». À cet effet, il élabore sur les avantages de l'activité pour un nombre important d'élèves.

Jérôme Bouthillette, Alicia D'Amour Morin, Jasmin Cadieux, Sandrine Marcil Denault et Maxime Gaudreault, élèves de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, ainsi que Charles Malo Blais, ancien élève, témoignent de tous les bienfaits que leur apporte l'improvisation.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 19 SEPTEMBRE 2017 (document SG 17.10.17-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 19 septembre 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.10.17
002

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 De monsieur Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu et monsieur Martin Thibert, président du Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et maire de la municipalité de Saint-Sébastien : Remerciements à l'École professionnelle des Métiers pour son infaillible expertise et contribution à la réussite de la 76^e édition du congrès annuel de la FQM et félicitations au chef Jérôme Bossu, pour la création des menus du pique-nique gourmand et du souper gastronomique;

05.2.2 De monsieur Michel Fecteau, préfet de la MRC du Haut-Richelieu et monsieur Martin Thibert, président du Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et maire de la municipalité de Saint-Sébastien : Remerciements à madame Josiane Bonvouloir et monsieur Samuel-Thomas Dagenais, représentants des élèves de cuisine de l'École professionnelle des Métiers et félicitations à tous les élèves ayant participé à la constitution des menus pique-nique gourmand et du souper gastronomique dans le cadre de la 76^e édition du congrès annuel de la FQM.

05.2.3 De Loisir et Sport Montérégie : Rapport annuel 2016-2017.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 19 septembre 2017.

Madame Josée Hébert, commissaire parent, rappelle la conférence de monsieur Jimmy Sévigny « Choisissez votre destinée » qui se tiendra le mercredi 25 octobre prochain au Théâtre des Deux-Rives à 19 h.

Monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent, mentionne que le comité de parents a procédé à l'élection des membres de leur exécutif lors de la dernière rencontre, tenue le 4 octobre 2017.

Président - Pierre Hamelin
Vice-présidente - Tatiana Yvetot
Secrétaire - Martine Lalonde
Trésorier - Lionel Degoud
Comité consultatif au transport - Bruno Lafrance
Délégués à la Fédération des Comités de Parents du Québec - 1) Jasmine Ménard 2) Ani Ménard
Substitut aux déléguées - Anne-Marie Noël

Monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent EHDAA, mentionne que le comité EHDAA a procédé à l'élection des membres de leur exécutif lors de leur dernière rencontre, tenue le 16 octobre 2017 :

Présidente : Marie-Josée Gagnon
Vice-présidente : Caroline Lapointe

05.4 APPRÉCIATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (document séance tenante)

Considération l'appréciation de rendement du directeur général à laquelle les membres du conseil des commissaires ont procédé, suite aux recommandations du comité d'appréciation du directeur général composé de mesdames Nadine Arseneault, Manon Côté et Andrée Bouchard ainsi que de messieurs Pierre Boudreau et Pierre Hamelin;

Considérant la révision de l'organisation du travail à la Direction générale;

Considérant l'accompagnement du conseil des commissaires, des cadres de services et des directions d'écoles et de centres par le directeur général;

Considérant les stratégies déployées pour accompagner les cadres de services et les directions d'écoles et de centres par le directeur général;

Considérant le suivi et les ajustements du modèle de services de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant la complexité des actions qui ont dû être mises en place afin d'assurer une meilleure adéquation entre les revenus et les dépenses pour rester en équilibre budgétaire;

Considérant les travaux enclenchés auprès de toutes les catégories de personnel en vue de partager l'importance et de diffuser les pratiques pédagogiques éprouvées et gagnantes soutenues par des données probantes;

Considérant les chantiers de travail amorcés, notamment en formation professionnelle, dans un plan continu de relève des directions, dans les travaux menant au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), dans la révision de l'organisation scolaire, des politiques et règlements de la CSDHR en cohérence avec la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur l'instruction publique*, tous travaux menés dans l'intérêt supérieur de l'atteinte du plein potentiel et de la réussite éducative de tous les élèves jeunes et adultes;

HR 17.10.17
003

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'une mention de grande satisfaction soit déposée publiquement afin de reconnaître la valeur du directeur général de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, monsieur Éric Blackburn qui, par sa disponibilité, son travail constant et de qualité supérieure répond au-delà des attentes du conseil des commissaires.

Monsieur Blackburn est un excellent communicateur et, bien qu'il souhaite l'adhésion de tous les membres du personnel aux valeurs d'une organisation continuellement en changement et aux environnements complexes, il prend les décisions appropriées. Il ne lésine pas sur les efforts à fournir et il travaille avec ardeur au développement de partenariats signifiants avec la communauté élargie. Monsieur Blackburn est disponible, rigoureux, expérimenté et très courageux.

Grâce aussi à son engagement dans différents comités gouvernementaux et régionaux, Monsieur Blackburn a une lecture politique de l'environnement et des grands enjeux des commissions scolaires sur l'échiquier du monde du travail.

En tant que président de l'Association des directeurs généraux du Québec, il travaille en complémentarité avec la Fédération des commissions scolaires du Québec et il demeure résolument conscient de notre responsabilité partagée en ce qui concerne la réussite des jeunes et des adultes, ce qui passe nécessairement par des ressources humaines compétentes et ouvertes aux changements et ce, dans le respect des ressources disponibles.

Adopté à l'unanimité.

05.5 ENGAGEMENT – PERSONNEL-CADRE (document séance tenante DG 17.10.17-05.5)

Considérant la structure administrative des cadres pour l'année scolaire 2017-2018 adoptée par le conseil des commissaires le 16 mai 2017 aux termes de la résolution HR 17.05.16-005;

Considérant l'ouverture du poste et les travaux réalisés par le comité de sélection composé de mesdames Sophie Latreille et Katleen Loiselle ainsi que de messieurs François Bergeron, François Chartrand et Pierre Therrien;

HR 17.10.17
004

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Denis Barker soit nommé au poste de contremaître d'entretien spécialisé au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 18 octobre 2017.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, monsieur Denis Barker soit soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.6 ADOPTION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES (document SG 17.10.17-05.6)

Considérant que la *Loi sur les élections scolaires* fixe la date de la prochaine élection scolaire générale le 4 novembre 2018;

Considérant que, conformément à l'article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires*, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté le 16 mai 2017 un projet de division de son territoire en circonscriptions électorales (résolution HR 17.05.16-006);

Considérant qu'un avis public présentant ce projet de division du territoire de la Commission scolaire a été dûment publié dans des journaux couvrant son territoire;

Considérant que le directeur général n'a reçu aucune opposition au projet de division en circonscriptions électorales dans le délai prescrit;

Considérant que l'article 9.6 de la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que la commission scolaire doit adopter, par le vote d'au moins les deux tiers des membres ayant droit de vote, une résolution divisant en circonscriptions électorales son territoire et ce, avant le 31 décembre 2017;

HR 17.10.17
005

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières adopte le projet de division du territoire de la Commission scolaire en 10 circonscriptions électorales, telles que ci-après décrites :

Avis aux lecteurs

- La description des limites des circonscriptions électorales a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots : autoroute, rue, avenue, boulevard, chemin, montée, rang, pont, rivière, ruisseau et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention contraire.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite de la circonscription électorale passe à l'arrière des emplacements résidentiels dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.
- Toutes les limites administratives utilisées dans le cadre de cette description sont celles qui existaient au mois de février 2017.

Les circonscriptions électorales se délimitent comme suit :

Circonscription 1 (11 740 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Rougement (M), Saint-Paul-d'Abbotsford (M), Ange-Gardien (M), Sainte-Brigide-d'Iberville (M) et Saint-Césaire (V).

Circonscription 2 (11 473 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Mathias-sur-Richelieu (M) et Marieville (V).

Circonscription 3 (12 824 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Richelieu (V), Sainte-Angèle-de-Monnoir (M) et Mont-Saint-Grégoire (M).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Richelieu et de la limite municipale nord, cette limite municipale nord et est, la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), son prolongement ouest, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la route 104, le boulevard d'Iberville, la 9e Avenue, son prolongement et la rivière Richelieu jusqu'au point de départ.

Circonscription 4 (13 340 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Saint-Alexandre (M) et Sainte-Anne-de-Sabrevois (P).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard d'Iberville et de la route 104, cette route, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), le prolongement ouest de la piste cyclable Montérégiade 2 (ancienne voie ferrée du Canadien National), cette piste cyclable, la limite municipale est et sud, la rivière Richelieu, le prolongement de la 9e Avenue, cette avenue et le boulevard d'Iberville jusqu'au point de départ.

Circonscription 5 (10 205 électeurs)

Elle comprend les municipalités suivantes : Henryville (M), Saint-Sébastien (M), Venise-en-Québec (M), Saint-Georges-de-Clarenceville (M), Noyan (M), Lacolle (M), Saint-Valentin (M), Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (M) et Saint-Blaise-sur-Richelieu (M).

Circonscription 6 (10 538 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée du Canadien National et de la rue Frontenac, cette rue et son prolongement, la rivière Richelieu, la limite municipale sud, le chemin du Grand-Bernier Sud, la rue de Carillon, le boulevard du Séminaire Sud, le prolongement sud de la rue Frenette, cette rue et son prolongement nord (passant par la voie d'accès du Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada), le boulevard Gouin, la rue La Fontaine, la rue Saint-Jacques, le boulevard du Séminaire Nord et la voie ferrée du Canadien National jusqu'au point de départ.

Circonscription 7 (11 200 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Bonneau, cette rue en direction est, nord et est et son prolongement, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Frontenac, cette rue, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard Industriel, la rue Pierre-Caisse et le boulevard du Séminaire Nord jusqu'au point de départ.

Circonscription 8 (13 231 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) et du chemin Saint-André, ce chemin, la limite municipale nord, la rivière Richelieu, le prolongement de la rue Bonneau, cette rue en direction ouest, sud et ouest, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Pierre-Caisse et l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35) jusqu'au point de départ.

Circonscription 9 (12 041 électeurs)

Elle comprend une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard Saint-Luc et de la limite municipale ouest, cette limite municipale ouest et nord, le chemin Saint-André, l'autoroute de la Vallée-des-Forts (35), la rue Pierre-Caisse, le chemin du Grand-Bernier Nord, la voie ferrée du Canadien National au sud de la rue Gaudette, la rivière L'Acadie et le boulevard Saint-Luc jusqu'au point de départ.

Circonscription 10 (11 172 électeurs)

Elle comprend la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (M).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Pierre-Caisse et du boulevard Industriel, ce boulevard, la voie ferrée du Canadien National, le boulevard du Séminaire Nord, la rue Saint-Jacques, la rue La Fontaine, le boulevard Gouin, le prolongement nord de la rue Frenette (passant par la voie d'accès du Centre de recherche et de développement en horticulture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada), cette rue et son prolongement sud, le boulevard du Séminaire Sud, la rue de Carillon, le chemin du Grand-Bernier Sud, la limite municipale sud et ouest, le boulevard Saint-Luc, la rivière L'Acadie, la voie ferrée du Canadien National au sud de la rue Gaudette, le chemin du Grand-Bernier Nord et la rue Pierre-Caisse jusqu'au point de départ.

Madame Nadine Arseneault demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme et Pierre Therrien.

A voté contre : Madame la commissaire : Nadine Arseneault.

Se sont abstenus : Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 4

Adopté à la majorité.

05.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES (documents SG 17.10.17-05.7 et SG 17.10.17-05.7a)

Considérant que l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

Considérant la volonté du conseil des commissaires de modifier certaines dispositions du *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires* (CCR 01 – 2014);

HR 17.10.17
006

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter le *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires* – CCR 01 – 2017 et ce, tel que présenté et identifié sous la cote SG 17.10.17-05.7a.

Ce règlement remplacera celui adopté par le conseil des commissaires le 8 septembre 2014 et portant le numéro CCR 01 – 2014 (Résolution HR 14.09.08-003).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

05.8 ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (documents SG 17.10.17-05.8 et SG 17.10.17-05.8a)

Considérant que l'article 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que le conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif;

Considérant la volonté du conseil des commissaires de modifier certaines dispositions du *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif* (CCR 13 – 2014);

HR 17.10.17
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter le *Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du comité exécutif* (CCR 13 – 2017) et ce, tel que présenté et identifié sous la cote SG 17.10.17-05.8a.

Ce règlement remplacera celui adopté par le conseil des commissaires le 8 septembre 2014 et portant le numéro CCR 13 – 2014 (Résolution HR 14.09.08-004).

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

05.9 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (documents SG 17.10.17-05.9)

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

Considérant le rapport annuel produit et reçu du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, pour l'année scolaire 2016-2017;

HR 17.10.17
008

Il est proposé par madame Manon Côté :

De prendre acte du rapport annuel 2016-2017 du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry.

Adopté à l'unanimité.

06.1 OCTROI DES CONTRATS DE BERLINES (document SREJTS 17.10.17.06.1)

Considérant les besoins requis par notre Commission scolaire, en transport scolaire, pour l'année 2017-2018;

Considérant que les coûts annuels des contrats proposés sont ceux de 2016-2017 avec l'ajout d'une indexation de 1,43 %, ce qui correspond à l'indexation accordée par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant que six contrats ont été retirés au transporteur 9250-5981 Québec Inc. afin de procéder à de nouvelles ententes en raison de changements significatifs à ces contrats pour l'année 2017-2018;

HR 17.10.17
009

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'autoriser l'octroi des contrats de berlines pour l'année 2017-2018 selon la liste ci-dessous :

Transporteurs	Nombre de véhicules	Coût annuel 2017-2018 (taxes en sus)
1. 9250-5981 Québec Inc.	42	1 129 242,88 \$
2. Daniel Guillet	3	106 015,37 \$
3. Guy Robillard	3	106 620,65 \$
4. Sylvie Rioux	3	50 187,72 \$

Adopté à l'unanimité.

07.1 CLIENTÈLE ANNUELLE 2016-2017 (document SREAFP 17.10.17-07.1)

Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle, présente et commente le document déposé qui fait état de la clientèle 2016-2017 en formation professionnelle, en formation générale aux adultes, en formation sur mesure en entreprise, en reconnaissance des acquis, en compétences de base ainsi qu'en éducation populaire.

08.1 ACHATS REGROUPÉS POUR LES CONTRATS À COMMANDES D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES (document TI 17.10.17-08.1)

Considérant que l'entente tripartite entre le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour des achats regroupés de tableaux numériques interactifs et autres équipements et accessoires a pris fin le 8 septembre 2017;

Considérant que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) publie un appel d'offres exclusivement pour le secteur de l'éducation;

Considérant que les contrats résultants de cet appel d'offres mis en place par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) permettront l'acquisition d'équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives pour les établissements scolaires;

Considérant que la durée de ce mandat est de 12 mois et se renouvellera automatiquement lors des renouvellements du contrat, le cas échéant et que la validité maximale de ce mandat est de 36 mois;

Considérant que la participation de la Commission scolaire au regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements informatiques visés par ce mandat, pour bénéficier des allocations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), liées aux différentes mesures ciblées;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 17.10.17
010

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux achats regroupés résultant de l'entente avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et de solutions numériques interactives.

De déléguer la directrice du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront, dans le respect des enveloppes budgétaires déjà prévues pour chacune des années, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

08.2 ACHATS REGROUPÉS POUR LES CONTRATS À COMMANDES DE POSTES INFORMATIQUES, DE MONITEURS NEUFS ET D'AUTRES ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (document TI 17.10.17-08.2)

Considérant que l'entente tripartite entre le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour des achats regroupés de micro-ordinateurs de table, portables, autres équipements et accessoires prendra fin en date du 27 octobre 2017;

Considérant que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) publie un appel d'offres exclusivement pour le secteur de l'éducation;

Considérant que les contrats résultants de cet appel d'offres mis en place par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) permettront l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs neufs et d'autres équipements et accessoires pour les établissements scolaires;

Considérant que la durée de ce mandat est de 12 mois et se renouvellera automatiquement lors des renouvellements du contrat, le cas échéant et que la validité maximale de ce mandat est de 24 mois;

Considérant que la participation de la Commission scolaire au regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements informatiques visés par ce mandat, pour bénéficier des allocations du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), liées aux différentes mesures ciblées;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 17.10.17
011

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux achats regroupés résultant de l'entente avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition de postes informatiques, de moniteurs neufs et d'autres équipements et accessoires.

De déléguer la directrice du service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront, dans le respect des enveloppes budgétaires déjà prévues pour chacune des années, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 17.10.17-09.1)

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.10.17
012

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique de technicienne ou technicien en éducation spécialisée, à compter du 18 octobre 2017, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Nom de l'employé	Nombre d'heures par semaine	École
Baribeau, Doryce	25 h	des Savanes
Bernier, Dominique	26 h	Saint-Jacques
Descheneaux-Lafond, Mélanie	25 h	Marie-Rivier
Duteau, Karine	20 h 30	Docteur-Alexis-Bouthillier
Gagné, Philippe	25 h	Marie-Rivier
Gagnon, Julie	26 h	Saint-Jacques
Guertin-Larouche, Jonathan	25 h	Jeanne-Mance
Hébert, Audrey	25 h	Marie-Rivier
Henripin-Couture Joanick	26 h	Notre-Dame-du-Sourire
Legros, Lyne	26 h	Frère-André
Pichette, Mélissa	23 h	Docteur-Alexis-Bouthillier
St-Hilaire, Nathalie	26 h	Monseigneur-Euclide-Théberge
Wilford, Cynthia	23 h 45	Monseigneur-Euclide-Théberge

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.10.17
013

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier à temps partiel à caractère cyclique d'éducatrice en service de garde, à compter du 18 octobre 2017, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Nom de l'employée	Nombre d'heures par semaine	École
Castonguay, Annie	18 h 15	des Savanes
Caumartin, Carolane	18 h 15	des Savanes
Guilbeault, Carmen	19 h 10	Joseph-Amédée-Bélanger
Lévesque, Chantal	19 h 30	des Savanes
Ouellet, Christine	19 h 30	des Savanes
Renaud, Jolyane	7 h 05	Bruno-Choquette
Richard, Véronique	18 h 10	Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean)
Therrien, Linda	24 h 45	Jeanne-Mance

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.10.17
014

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que monsieur Sébastien Bisailon soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (10 heures par semaine) à caractère cyclique de préposé aux élèves handicapés à l'école Marie-Rivier et ce, à compter du 18 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

HR 17.10.17
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Jonathan Roy soit engagé pour un poste régulier à temps plein (30 heures par semaine) à caractère cyclique de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Lucien et ce, à compter du 18 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Andrée Bouchard, Martine Ethier-Fournier et Fanie Poirier ainsi que de messieurs Vincent Huard et Sacha Plamondon, tenu le 8 septembre 2017;

HR 17.10.17
016

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Marie-Christine Croft soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthopédagogue professionnelle aux écoles Marguerite-Bourgeoys et Docteur-Alexis-Bouthillier et ce, à compter du 6 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Éthier-Fournier, Louise Berleur et Mélanie Veilleux ainsi que de monsieur Pierre Boudreau, tenu le 14 septembre 2017;

HR 17.10.17
017

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Rébecca Gélinau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 4 – anglais langue seconde, primaire, et soit affectée aux écoles de Monnoir (école d'affectation), Jeanne-Mance et Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) et ce, à compter du 14 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Éthier-Fournier, Louise Berleur et Mélanie Veilleux ainsi que de monsieur Pierre Boudreau, tenu le 14 septembre 2017;

HR 17.10.17
018

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que madame Rachel Masicotte soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 4 – anglais langue seconde, primaire, et soit affectée aux écoles Saint-Michel (école d'affectation) et Saint-Vincent et ce, à compter du 14 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Éthier-Fournier, Louise Berleur et Mélanie Veilleux ainsi que de monsieur Pierre Boudreau, tenu le 21 septembre 2017;

HR 17.10.17
019

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Mélissa Bisailon soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 6 – musique et arts plastiques, préscolaire et primaire, et soit affectée aux écoles Jean XXIII (école d'affectation) et des Prés-Verts et ce, à compter du 21 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016-2017 (documents RF 17.10.17-10.1)

Considérant que conformément aux articles 286, 287 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé dans les délais prescrits à l'avis public, et à la publication du résumé de l'état financier annuel, préalables et requis à l'acceptation des états financiers;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires ont obtenu les renseignements nécessaires sur lesdits états financiers de la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ainsi que de la directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire;

HR 17.10.17
020

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que les états financiers de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soient acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES DUES AU 30 SEPTEMBRE 2017 (document RF 17.10.17-10.2)

Considérant l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le directeur général prépare, avant le début du mois de novembre de chaque année, un état des taxes qui restent dues par les propriétaires;

Considérant l'article 340 de cette même loi qui précise que l'état visé à l'article 339 est soumis au conseil des commissaires pour approbation;

HR 17.10.17
021

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'approuver l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires en date du 30 septembre 2017, tel que ci-après décrit :

	2013-2014 et antérieures	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	TOTAL
CAPITAL	32 570	58 256	554 944	1 633 379	2 925 247	5 204 396
INTÉRÊTS	26 323	19 011	105 697	186 459	61 667	399 157
TOTAL	58 893	77 267	660 641	1 819 838	2 986 914	5 603 553

Note : Le détail des noms et adresses des propriétaires et des immeubles imposables selon le rôle d'évaluation est disponible au Service des ressources financières et de l'organisation scolaire.

Adopté à l'unanimité.

10.3 SOMMAIRE DE L'EFFECTIF SCOLAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2017 (document RF 17.10.17-10.3)

Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières et de l'organisation scolaire, présente et commente la déclaration de l'effectif scolaire au secteur jeune en date du 30 septembre 2017.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document RM 17.10.17-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.10.17
022

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes du tableau ci-dessous les contrats pour une période trois (3) ans, pour le déneigement et déglçage pour certains établissements de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour un montant total de 174 550,00 \$.

Établissement	Nombre de soumissions reçues	Adjudicataire	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total
École Saint-Michel	2	Anthony Côté	8 400,00 \$	8 300,00 \$	8 200,00 \$	24 900,00 \$
École Sacré-Cœur (Iberville)	2	Déneigement Meunier	4 000,00 \$	4 200,00 \$	4 400,00 \$	12 600,00 \$
École Saint-Alexandre	1	Gérald Duval	8 250,00 \$	8 250,00 \$	8 250,00 \$	24 750,00 \$
École du Petit Clocher	1	Adams tonte de parterre enr.	5 700,00 \$	5 700,00 \$	5 700,00 \$	17 100,00 \$
École Saint-Jacques	1	Déneigement Alden inc.	6 400,00 \$	6 400,00 \$	6 400,00 \$	19 200,00 \$
Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot	2	Les entreprises Stichelbout et Fils	22 000,00 \$	27 000,00 \$	27 000,00 \$	76 000,00 \$
École Marie-Rivier						
Total			54 750,00 \$	59 850,00 \$	59 950,00 \$	174 550,00 \$

Taxes en sus

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.10.17
023

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon, pour sa récente nomination au titre de Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.10.17
024

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Jérôme Bossu, enseignant ainsi qu'à madame Josiane Bonvouloir et monsieur Samuel-Thomas Dagenais, élèves en cuisine à l'École professionnelle des Métiers ainsi qu'à tous les autres élèves ayant participé à la constitution, la création des menus du pique-nique gourmand et le souper gastronomique ayant contribué à la réussite de la 76^e édition du congrès annuel de la FQM. Cette activité a permis de faire rayonner le Haut-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.10.17
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau:

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL